

N° 8638⁶

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

**PROJET DE RÈGLEMENT
GRAND-DUCAL**

modifiant :

- 1° le règlement grand-ducal modifié du 14 novembre 2016 concernant la protection de la sécurité et de la santé des salariés contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail ;**
- 2° le règlement grand-ducal du 13 mars 2025 concernant la protection des salariés contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérigènes ou mutagènes ou à des substances reprotoxiques sur le lieu de travail**

* * *

AVIS COMPLÉMENTAIRE DU CONSEIL D'ÉTAT

(5.5.2026)

Le Conseil d'État a été saisi pour avis le 23 mars 2026, par le Premier ministre, d'un amendement gouvernemental au projet de règlement grand-ducal sous rubrique.

Le texte de l'amendement gouvernemental était accompagné d'un exposé des motifs, d'un commentaire, d'un texte coordonné du projet de règlement grand-ducal reprenant l'amendement gouvernemental proposé ainsi que d'un texte coordonné des règlements grand-ducaux que le projet de règlement grand-ducal sous rubrique tend à modifier.

L'avis complémentaire de la Chambre de commerce a été communiqué au Conseil d'État en date du 3 avril 2026.

*

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES

Les amendements gouvernementaux sous examen visent à répondre à la plupart des observations formulées par le Conseil d'État dans son avis du 20 janvier 2026.

*

EXAMEN DE L'AMENDEMENT UNIQUE

Sans observation.

Ainsi délibéré en séance plénière et adopté à l'unanimité des 15 votants, le 5 mai 2026.

Le Secrétaire général,
Marc BESCH

Pour le Président,
Le Vice-Président,
Alain KINSCH

